



## Ville d'Ottawa

### **Formulaire d'autorisation – Propriétaire du biens-fonds**

Nous soussignés / Je soussigné, \_\_\_\_\_, confirmons/confirme que nous sommes les propriétaires/je suis le propriétaire des lieux situés au \_\_\_\_\_ à Ottawa (la « propriété »), dont voici la désignation officielle :

Nous sommes / Je suis au courant de la demande d'approbation soumise à la Ville d'Ottawa pour l'installation d'une murale.

OU

Nous avons / J'ai demandé à la Ville d'approuver une demande visant l'installation d'une murale à l'endroit suivant (l'endroit) sur ma propriété :

Après avoir pris connaissance de cette demande, nous autorisons / j'autorise par les présentes l'installation de ladite murale à l'endroit indiqué ci-dessus sur notre/ma propriété pour une durée d'au moins deux (2) ans à partir de la date de son installation.

Il est entendu que si la Ville autorise l'installation de cette murale, nous assumerons / j'assumerai les obligations suivantes à titre de propriétaires/propriétaire :

1. Nous devons / Je devrai veiller à ce que la murale soit toujours en bon état et à ce qu'elle ne représente jamais un danger de par sa structure ou autrement et ne soit jamais inesthétique, conformément aux exigences de l'article 87 du Règlement no 2016-326 régissant les enseignes permanentes sur des propriétés privées.
2. Nous devons / Je devrai aussi veiller à ce que la murale soit immédiatement réparée si elle est vandalisée, détruite ou endommagée, par exemple si la peinture est écaillée, décolorée ou endommagée par l'eau, conformément aux exigences de l'article 89 du Règlement no 2016-326 régissant les enseignes permanentes sur des propriétés privées.
3. Nous devons / Je devrai enlever immédiatement les graffitis apposés sur la murale, conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement no 2008-01 sur le contrôle des graffitis.
4. Nous consentons / Je consens à ce que la murale demeure sur notre/ma propriété pendant au moins deux (2) ans après la date de son installation.

Les copies signées de cette entente envoyées par télécopieur et celles qui sont numérisées ou fournies en version électronique ou numérique sont acceptables pour les parties et ont la même valeur que celles comprenant les signatures originales.

**Date (aaaa/mm/jj)**

**Signature**

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire le sont en vertu des articles 8 et 10 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, L.O. 2001, chapitre 25. La Ville les utilisera aux fins d'administration du programme. Ils ne seront utilisés ou partagés à aucune autre fin, sauf dans la mesure permise ou requise par la loi. Toute question concernant la collecte de ces renseignements peut être adressée au gestionnaire de programme, Communications et Sensibilisation du public, Travaux publics, au 613-580-2424, poste 27860 (ATS : 613-580-2401).